

Nom de l'Etablissement :

Lycée Louis-le-Grand

Adresse :

123, rue Saint Jacques
75005 Paris

Année Scolaire : 2017-2018

N° d'Identification : 0750655E

N° de Séance : 4

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 12 AVRIL 2018
à 17 heures

-
1. Questions matérielles et financières.
 - a. Compte financier
 - b. Contrats et conventions
 - c. Décisions budgétaires modificatives

 2. Vie de l'établissement, informations.
Organisation des élections des représentants des parents
-

Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du jeudi 12 avril 2018

L'an deux-mille dix-huit, le jeudi 12 avril à dix-sept heures, les membres du Conseil d'Administration du Lycée Louis-le-Grand se sont réunis.

Le Conseil d'Administration est présidé par Monsieur Jean Bastianelli, Proviseur du Lycée Louis-le-Grand. Le secrétariat de la séance est assuré par Madame Marie-Laure Moret.

Dix-neuf membres sont présents. Le quorum étant atteint, M Bastianelli ouvre la séance.

Monsieur le Proviseur présente l'agenda du jour et indique que ce CA sera essentiellement consacré à la présentation du compte financier, puis des contrats et conventions.

L'assemblée procède au vote pour la validation du PV du CA du 15 février 2018.

➤ **Vote : le PV est validé à l'unanimité (19 votants)**

Arrivée de M. Frambourt (Représentant du personnel non enseignant) et de M. Boulben (CPE)

M. Pelletant présente son adjointe, Mme Lénaïg Renaud, qui assiste au Conseil en tant qu'observatrice ; elle indique que le complément de pièces concernant les DM a été envoyé le lundi 9 avril.

Arrivée de Mme Martin et de Mme Vinel (Proviseures adjointes)

1. Questions matérielles et financières.

a/ Compte financier

M. Pelletant précise qu'il est en mesure cette année d'effectuer une comparaison du Budget exécuté 2017 avec le Budget exécuté 2016, alors que l'année passée il n'avait été possible de comparer l'exécution 2016 avec celle de 2015.

Examen de la pièce « Budget exécuté 2017 – Comparatif avec BI 2017 (modifié) »

De nombreuses lignes de crédit sont ouvertes et le budget 2017 est exécuté (comparativement aux crédits ouverts) à près de 73 %. Cela s'explique principalement par les subventions non utilisées (par exemple 48% de crédits non utilisés sur le ALO à ce titre).

Le budget est articulé autour de 6 services : AP (Activités Pédagogiques) ; VE (Vie de l'Elève), qui n'inclut pas les bourses ; ALO (Administration et Logistique), qui concerne le fonctionnement de l'établissement ; SRII (Service Restauration et Hébergement), portant sur la cantine et l'internat ; SBN (Service des Bourses Nationales) et OPC (Opérations en Capital), qui héberge toutes les dépenses matérielles dont la valeur unitaire est supérieure à 800€ H.T. Le résultat est obtenu sur la section de fonctionnement, en déduisant les dépenses des recettes.

Examen de la pièce « Budget exécuté 2017 – Comparaison avec le budget exécuté 2016 »

Dépenses

M. Pelletant attire l'attention sur le fait que les dépenses exécutées sont comptabilisées en année civile alors que l'établissement fonctionne en année scolaire, ce qui peut générer des décalages d'une année sur l'autre.

Activités Pédagogiques (AP)

On observe une augmentation des dépenses relatives aux sorties et au CDI. Les crédits sont totalement dépensés sur certains postes (dont les postes relatifs aux laboratoires).

Le « bond » de la dépense Taxe d'apprentissage reflète une volonté de son utilisation au profit des classes STI2D (salles, matériel).

Vie de l'Elève (VE)

L'utilisation plus importante de la caisse de solidarité est cohérente avec l'augmentation du nombre de voyages scolaires. Il faudra rester vigilant sur le fait que les dépenses restent en cohérence avec les recettes (incluant les dons des parents).

Les montants relatifs au quotient familial mis en place au 1^{er} septembre 2017 portent sur un trimestre (sept.déc. 2017).

Administration et Logistique (ALO)

Le dispositif des contrats aidés est arrêté depuis janvier 2017. M. Pelletant souligne une baisse non négligeable des dépenses d'entretien, car les subventions spécifiques de la Région ainsi que d'importants reliquats ont été utilisés sur 2017, et continueront à être utilisés sur 2018, jusqu'à épuisement, les besoins étant permanents et importants.

Les frais de fonctionnement ont été rationalisés (réduction des charges et augmentation des recettes) pour favoriser une augmentation des dépenses pédagogiques et les investissements.

Ainsi, les dépenses d'entretien général sont en baisse sans nuire au fonctionnement de l'établissement, notamment grâce à une mise en concurrence plus fine des fournisseurs, et à une optimisation des contrats de maintenance.

La hausse des amortissements est liée aux investissements importants des années précédentes. Ce sont des dépenses non décaissables (à rapprocher des amortissements neutralisés en recettes).

Il est surtout important de regarder la capacité d'autofinancement (CAF), constituée du résultat corrigé des amortissements réels.

M. Riffier (SNES-FSU) demande de rappeler la définition d'un amortissement.

M. Pelletant précise qu'un amortissement est une charge non décaissable conséquence d'investissement dont la valeur résiduelle n'a pas encore atteint 0.

M. Soppelsa (Mairie et Région) souhaite une précision sur les amortissements neutralisés.

M. Pelletant indique que ces amortissements concernent les biens achetés sur subvention, et correspondent à des recettes qui viennent alors « neutraliser » la part correspondante en dépenses.

Service Restauration et Hébergement (SRH)

Les achats de denrées sont en baisse de 6% par rapport à 2016.

La mise en place par la Région du quotient familial au 1^{er} septembre 2017 a impliqué la disparition du reversement de restauration (FRR), qui constituait le reversement le plus important à la Région

(calculé sur les recettes de restauration de l'établissement), et qui a été remplacé par un reversement moindre (RRR). Ces charges de SRH sont fortement impactées à la baisse.

Par ailleurs, l'absence d'un chef de cuisine de septembre à mi-novembre 2017 a obéré la visibilité sur la consommation de denrées, ne favorisant pas une politique d'achat efficace (suivi du coût denrées), impliquant parfois une qualité moindre pour les élèves et personnels.

Le recouvrement est effectué efficacement (taux de non recouvrement de 4.51 %).

Le montant des bourses est en baisse de 13%.

M. Riffier (SNES-FSU) demande si cette baisse est liée à un changement de « population ».

M. Pelletant pense que la cause est plutôt liée à une évolution des critères d'attribution, plus défavorable à la population du lycée.

M. Riffier (SNES-FSU) s'interroge sur la distinction entre secondaire et classes préparatoires.

M. Pelletant ne l'a pas faite mais confirme que cette distinction est intéressante.

M. Odon Vallet fait part d'un contrôle plus strict désormais effectué sur les ressources des familles.

M. Bastianelli précise que le nombre de boursiers est relativement stable (-1% dans le secondaire, stable sur les classes préparatoires) et fournit les détails suivants : 11,12% d'élèves sont boursiers dans le secondaire, 23,25% sont boursiers de l'enseignement supérieur en classes préparatoires, dont 16,18% en ECS, 28,29% en classes littéraires, et légèrement plus de boursiers en PCSI qu'en MPSI.

M. Pelletant confirme qu'il y a très peu d'évolution en nombre de boursiers, mais que, les critères ayant été durcis, plus de boursiers sont dans les catégories 0bis->5, et moins dans les catégories 5->10.

En résumé, les dépenses sont en hausse sur les postes AP et VE, en baisse sur les postes ALO et SRH, les bourses représentant une opération blanche (montant identique en dépenses et en recettes, l'établissement n'ayant qu'un rôle d'intermédiaire).

Recettes

Activités Pédagogiques (AP)

Les recettes concernant les sorties et voyages scolaires ne portent que sur les sorties facultatives, les sorties obligatoires n'étant pas facturées aux familles.

L'écart constaté entre les recettes liées aux subventions pédagogiques et les dépenses correspondantes est lié à une facture dont l'ordre de recette n'a pas été réalisé (cf. mandat d'extourne). Ce montant constituera donc une recette supplémentaire de 6.000 € environ sur l'exercice 2018.

La location des locaux vient abonder de façon importante les recettes 2017, notamment du fait de l'augmentation des tarifs de location (01/01/2017). Ceci permet de donner une marge de manœuvre à l'établissement mais ne doit pas devenir une contrainte à l'avenir, pour l'établissement et les personnels. M. Pelletant estime que l'équilibre sur ces recettes est atteint aujourd'hui.

Les recettes de reprographie sont en forte baisse (comparativement à 2016) car une grande partie des recettes de 2017 sera passée sur 2018 du fait d'un délai allongé de traitement et d'encaissement des chèques (et donc des OR correspondants), lié à la charge de travail conséquente (+30%) induite par la mise en place du quotient familial en septembre 2017. Pour rappel, l'établissement perçoit près de 5000 chèques à chaque rentrée.

Mme Jeanjean (FCPE) demande si les 5000 chèques sont relatifs à la reprographie.

M. Pelletant indique qu'il s'agit du nombre total de chèques à traiter à la rentrée par l'intendance (SRH, reprographie, caisse de solidarité, etc...).

La taxe d'apprentissage est en hausse, à mettre en face de besoins importants, et à utiliser.
Au total, le service AP est excédentaire et contribue au résultat positif.

Vie de l'Elève (VE)

Le service VE est en général à l'équilibre. Il retrace principalement les nombreuses aides qui sont apportées aux élèves.

M. Pelletant propose de faire en fin d'année scolaire un bilan de l'utilisation des aides.

De nombreuses actions culturelles sont menées pour les élèves des Cordées de la réussite, suivis par Mme Vinel.

La recette exceptionnelle correspond notamment à des prescriptions quadriennales.

Administration et Logistique (ALO)

L'utilisation des subventions de la région est optimisée.

Les recettes liées à la location de studios (COP) pourront augmenter sur les années 2018-2019 grâce à la rénovation de plusieurs studios actuellement très vétustes et qui ne peuvent donc être proposés en COP.

Service Restauration et Hébergement (SRH)

Les prestations exceptionnelles (restauration) sont en hausse sur 2017 mais la marge financière pour l'établissement est faible au regard de l'organisation et du personnel nécessaire pour les réaliser. L'établissement privilégie donc chaque fois que possible la location de locaux sans prestations liées à la restauration.

La baisse du poste « Repas/Hébergement élèves » est liée à la mise en place du quotient familial. Depuis septembre 2017, les recettes de restauration sont désormais calculées à partir des repas « pris » et non plus des repas « payés ». La baisse des recettes est cependant plus faible que prévu.

Le poste « Repas commensaux » est en baisse du fait d'une légère diminution du nombre de repas des personnels mais surtout par le changement de la méthode de calcul et de comptabilisation des prestations (qui sont depuis 2017, totalement identifiées) qui étaient intégrées aux recettes des commensaux.

Les recettes liées à l'hébergement des internes pendant les vacances de printemps sont en hausse mais cette recette fluctue selon les dates des concours.

Au total, les recettes SRH contribuent à hauteur de 200.000€ au résultat global.

M. Riffier (SNES-FSU) demande si le changement du pourcentage de reversement entre services a joué.

M. Pelletant confirme que ce facteur a joué, mais moins que l'impact lié à la mise en place du quotient familial, favorable à l'établissement et sa structure particulière (forfaits et internat important).

M. Odon Vallet renchérit sur le fait que, plus l'internat est important, plus le prix de revient d'un élève est faible. Ce prix de revient est cependant plus élevé que ce que les familles paient. Les lycées Louis-le-Grand et Henri IV sont les établissements dont le prix de revient par élève est le plus faible car le nombre d'élèves par classe est important.

M. Pelletant précise que la masse salariale Région et Etat est difficile à connaître et à intégrer, la fluctuation des salaires complexifiant par ailleurs le calcul. Elle représente sans doute 70% à 80% des charges totales des établissements.

M. Riffier (SNES-FSU) signale que ces charges ne faisant pas partie du budget, avaient été présentées lors de certains CA.

M. Pelletant indique qu'elles sont effectivement à renseigner dans GFC mais qu'il ne les a pas encore reçues de la part de la Région et du rectorat. Il indique cependant la cohérence toute relative de ces éléments apportés par les tutelles, sachant qu'elles correspondent à l'année n-1 par rapport au COFI présenté.

Investissements (OPC)

En termes de dépenses, de gros travaux ont été effectués en 2016 ainsi que l'acquisition d'une machine-outil au bénéfice des classes STI2D pour un montant de 22.000 €.

Les recettes sont en baisse, la différence est financée sur les crédits de l'établissement.

Capacité d'autofinancement (CAF)

Pour rappel, la CAF est constituée de la somme du résultat et des amortissements (dépenses), de laquelle sont déduits les amortissements neutralisés (recettes). La CAF déduite des dépenses d'investissement à laquelle on ajoute les recettes en investissement constitue ensuite la variation de fond de roulement (FDR).

En conclusion, l'exercice 2017 est excédentaire.

Examen des graphiques représentant la répartition des dépenses et des recettes

On observe une régularité dans la répartition des dépenses. Les dépenses OPC augmenteront en 2018. 50% des recettes proviennent du service SRH.

Examen des histogrammes représentant l'évolution des dépenses et des recettes par service

Beaucoup de crédits sont encore ouverts sur le service VE, M. Pelletant souhaite améliorer en 2018 le taux d'exécution du budget. Le taux d'exécution ALO peut être également optimisé (subventions).

Résultat 2017

Le résultat important de 341 646,48€ s'explique par :

- La mise en place du quotient familial au 1^{er} septembre 2017 (100.000€)
- L'absence du chef de cuisine de septembre à novembre 2017 (pas de visibilité sur les crédits denrées soit 40.000 €)
- Des recettes exceptionnelles (prescriptions quadriennales 20.000€)
- Les locations des locaux et les prestations associées (50.000€)
- Une réduction des dépenses de fonctionnement

M. Bastianelli salue la recherche d'utilisation des reliquats de subventions de la Région (dont certaines remontent à 2003), qu'il faut utiliser et non « collectionner », mais attire l'attention sur le fait que cette source de recettes est non structurelle et que des projets d'ampleurs resteront à négocier avec la Région. M. Pelletant confirme que ces reliquats ont permis d'utiliser 100.000 € en 2018 sans faire de prélèvement sur fonds de roulement (FDR).

M. Pelletant fait remarquer que l'évolution du fond de roulement est nécessairement étudiée par la collectivité de rattachement, notamment lors du calcul de la DGF.

Evolution du fonds de roulement et de la capacité à investir

☎ : 01 44 32 82 00

N° DE SEANCE : 4

N° IDENTIFICATION DU LYCEE :
0750655E

FOLIO 7

La capacité à investir est en hausse, sur la base d'un FDR supérieur à 1.000.000€ (soit 140 jours de fonctionnement).

- Le FDR va être sollicité en 2018 (cf DM n°3 2018).
- La trésorerie (2 303 482,85€) est solide mais s'appuie cependant sur des reliquats de subventions importants.
- Cela permet d'avoir des dépenses pédagogiques en hausse tout en maîtrisant les coûts de fonctionnement.

M. Pelletant apporte les précisions suivantes :

- La vocation d'un établissement scolaire n'est pas de thésauriser mais de conserver que le strict fonds de roulement nécessaire à son fonctionnement (pour rappel, les EPLE n'ont plus la possibilité d'utiliser leur trésorerie disponible pour effectuer des placements sur des comptes à termes).
- Il n'existe pas de réglementation sur le nombre de jours de FDR obligatoire (selon les collectivités ou les académies ils peuvent être préconisés à 30, 60 ou 90 jours). En tout état de cause, le seuil des 30 jours doit être un indicateur fort. C'est la santé financière de l'établissement qui conditionne le besoin.
- Le FDR disponible va être utilisé, certaines subventions ne seront ainsi pas demandées à la Région afin que le FDR soit mobilisé.
- La trésorerie regardée à cet instant t (31/12/2017) inclut des subventions Région pour près de 1 000 000 € dont une majeure partie va être utilisée en 2018.

Examen de la pièce « Comparatif par exercice »

M. Pelletant souligne le travail fait avec le chef de cuisine pour limiter les stocks de denrées sur les fins de période.

Quelques ratios sur plusieurs années sont commentés :

- Le coût pour 1 jour de fonctionnement (= montant total de fonctionnement / 365) indique que les dépenses sont rationalisées (réduction).
- Les dépenses pédagogiques annuelles pour 1 élève montrent des dépenses pédagogiques en hausse.
- Le coût de fonctionnement annuel par élève est en baisse.

L'évolution de ces ratios traduit une volonté de valoriser l'établissement et les dépenses pédagogiques (ex : crédits attribués aux laboratoires), et de rationaliser les dépenses de fonctionnement, jusqu'à leur niveau incompressible.

M. Pelletant remercie les équipes techniques du lycée (service général, restauration et maintenance) ainsi que les personnels de l'intendance qui ont permis d'atteindre ces résultats, en menant notamment un travail sur la mise en concurrence des fournisseurs, tout en portant un regard qualitatif sur les prestations et achats réalisés.

Eléments à retenir au 31 décembre 2017

- La taxe d'apprentissage est utilisée à bon escient : 47 278,52 € perçus en 2017 pour un solde total disponible de 78 383,32 € au 31/12/2017.

- Caisse de solidarité : 40 635 € perçus en 2017 pour un solde total disponible de 48 432,90 €. Il est nécessaire d'être vigilant sur ce poste, le reliquat des années précédentes ayant pratiquement été utilisé dans sa totalité. Cela impliquera inévitablement des arbitrages en commission d'aides sociales.
- Recettes de reprographie : 39 360 € perçus, dont 10 200€ en 2017 et 29 160 € en 2018 (décalage à l'encaissement des chèques).

Arrivée de M. Bardel Moinecourt (Mairie et Région)

M. Soppelsa (Mairie et Région) souligne les talents pédagogiques remarquables de M. Pelletant et le félicite de l'utilisation de très anciens reliquats de subventions de la Région, ce qui confortera le lycée dans ses demandes de travaux à venir. Il annonce que le poste de technicien demandé par le lycée est attribué.

M. Pelletant confirme que le poste de technicien est accordé et qu'il sera d'une grande aide pour les travaux à mener. Conjointement avec M. Bastianelli, il remercie Mme Berthout de son soutien précieux sur ce sujet.

Mme Ananou (SNES-FSU) et M. Riffier (SNES-FSU) demandent si cela couvre les besoins en termes d'informatique.

M. Pelletant répond que ce n'est pas le même poste, mais que l'établissement continue à débattre de ce sujet avec les tutelles, car les besoins en termes d'informatique sont très importants et que les problèmes vont donc s'amplifier. La direction a conscience de cette situation compliquée pour les élèves et les enseignants, le débat est donc toujours en cours avec le Rectorat et la Région. Cela reste un sujet d'importance pour lequel une solution devra être trouvée.

M. Bardel Moinecourt (Mairie et Région) souligne que le technicien qui va arriver doit être multi-tâches.

M. Bastianelli le rejoint et explique que le budget montre des opérations importantes relevant du quotidien sur lesquelles le technicien apportera son aide (identification des priorités, appel d'offres techniques, suivi des travaux...).

M. Pelletant indique que l'étape de recrutement est décisive : avoir le poste est un grand « pas » mais recruter la bonne personne sera fondamental.

M. Bastianelli conclut sur l'étude du bilan financier en saluant le travail effectué par M. Pelletant. Il souligne que le bilan financier contient une partie importante d'éléments conjoncturels favorables et non structurels, mais que la marge de manœuvre est importante dès maintenant, notamment du fait de la mise en place du quotient familial pour lequel l'exercice 2018 sera révélateur (sur une année pleine).

Cela donne donc de la respiration à l'établissement dans le domaine pédagogique, et peut permettre d'effectuer des travaux sur la sonorisation, la vidéo-projection, et de réaliser des investissements. Cela pourrait permettre par exemple d'étudier sous un nouvel angle le projet de voyage au Chili en diminuant la contribution des familles. Ce sujet sera abordé au CA du mois de juin.

M. Riffier (SNES-FSU) remercie M. Pelletant pour la précision des explications et pour les délais de transmission des informations, suffisants pour permettre leur étude, et soumet 2 points :

- Comment s'explique l'écart entre les dépenses service par service et le montant total des charges constaté dans le document GFC ?
M. Pelletant indique que l'écart est lié aux mandats d'extournes (factures non parvenues).
- Le fait que le poste Restauration/Hébergement contribue pour un trimestre au résultat à hauteur de 100.000€ et donc augmente les réserves de l'établissement, susceptible de financer

d'autres dépenses que les dépenses SRH, ne constitue-t-il pas un problème politique ? Si cet effet est durable et massif, ne faut-il pas réfléchir à diminuer les recettes SRH ?

M. Pelletant confirme ce constat. Cependant, il modère cela par le fait que plusieurs dépenses importantes ne sont pas imputées au SRH alors qu'elles le concernent. Par exemple, les fluides (eau), les produits d'entretiens, les maintenances, le sas d'accueil mis en place à l'été 2017, la mise en place à venir du tri des déchets qui va faciliter le travail des agents en plonge, etc. M. Pelletant évoque également l'ambition de refaire la salle de restauration. De fait, le reversement du SRH vers le ALO peut aisément se justifier.

M. Pelletant fait également part d'une négociation en cours avec la Caisse des écoles du 5^e arrondissement, chez qui 80 à 85% des fournisseurs sont en bio et en circuits courts. Ceci risque d'augmenter le coût des denrées (de 2,25 € à 2,50 € de coûts denrées par plateau, estimation faite avec la diététicienne du 5^e).

Départ de Mme Ananou (SNES-FSU)

M. Bouchouchi (PEEP) souligne que le bon produit ne suffit pas à proposer une bonne assiette.

M. Pelletant acquiesce et informe que l'établissement va investir dans de nouveaux outils en plus du travail effectué sur les denrées.

M. Bouchouchi (PEEP) demande la date de mise en œuvre.

M. Pelletant répond qu'il doit attendre l'échéance des marchés inter-académiques en cours sur les différentes denrées, qui courent jusqu'à fin 2018/début 2019, et qu'il doit s'assurer de la capacité des fournisseurs à assurer les quantités (environ 2200 repas par jour).

M. Soppelsa (Mairie et Région), en sa qualité de vice-président de la Caisse des écoles du 5^e, confirme que 75 à 80% des écoles sont en circuit court et en bio, les collèges et lycées n'étant pas concernés. Une expérience a été menée avec le lycée professionnel Lucas de Nehou aboutissant sur un prix des denrées par repas de 2,45 €.

M. Bardel Moinecourt (Mairie et Région), en tant que membre de la Caisse des écoles du 5^e, souligne l'intérêt du principe locavore.

Mme Jeanjean (FCPE) demande si l'économie de 40.000 € n'a pas été faite au détriment des élèves et fait part des observations remontées à l'occasion du repas de Noël : quantités insuffisantes pour des adolescents, absence de légumes.

M. Pelletant est conscient de ces problèmes et indique que les équipes en cuisine ont souffert de l'absence de chef de cuisine, tout en restant mobilisés dans un contexte difficile.

La FCPE renchérit sur le fait que les élèves ne pourraient pas se resservir.

Les membres du CA suggèrent de demander l'avis aux élèves présents.

M. Barbier (élève) indique que la quantité s'est améliorée depuis le début de l'année.

Mlle Malek (élève) confirme les propos de M. Barbier mais précise qu'il faut attendre la fin de service pour pouvoir se resservir.

M. Barbier (élève) précise qu'à 13h la disponibilité des plats et les quantités sont moindres, et qu'il subsiste des problèmes à l'entrée et à la sortie de la cantine.

M. Pelletant répond que 75% des élèves déjeunent entre 11h50 et 12h50, et que l'établissement va continuer à travailler sur ces sujets et tirer les leçons du passé pour faire en sorte que cela ne se reproduise plus.

Départ de M. Odon Vallet

☎ : 01 44 32 82 00

N° DE SEANCE : 4

N° IDENTIFICATION DU LYCEE :
0750655E

FOLIO 10

M. Barbier (élève) demande si le système au « ticket » (comparativement au forfait) complique le dispositif.

M. Pelletant ne le pense pas mais indique qu'une assiette sur 3 est quasiment pleine quand elle part à la poubelle.

M. Barbier (élève) évoque un problème de temps de repas insuffisant.

M. Pelletant approuve mais dit que ce n'est pas la raison principale, mais une responsabilisation de chacun pour limiter les déchets. Il invoque par ailleurs le manque de formation des personnels quant au service à l'assiette et à l'attribution du bon grammage en rapport avec la personne servie. Il encourage les élèves à remonter des informations sur la cantine (ex : trop de riz, de boulgour...).

Mlle Malek (élève) demande si le cas des élèves végétariens ou végétaliens est bien pris en compte.

M. Pelletant confirme que des légumes et des féculents sont toujours servis, mais que la diététicienne a souligné un trop grand nombre de choix proposés. L'établissement réfléchit donc à un moins grand nombre de choix mais plus de qualité. Par ailleurs, le nombre d'élèves végétariens ou végétaliens reste assez limité. En tout état de cause, le choix végétarien est déjà disponible au travers des repas proposés.

Selon Mlle Besson (élève), le problème porte plus sur la quantité que sur le choix.

M. Pelletant rappelle que la consigne passée au personnel est que les élèves qui ne mangent pas de plat principal (viande, poisson), doivent être compensés par le plat d'accompagnement pour atteindre un grammage équivalent à une assiette complète (plat + accompagnement).

M. Bardel Moinecourt (Mairie et Région) insiste sur le fait que les élèves doivent exprimer ce qu'ils veulent, et confirme que la France est en retard par rapport à d'autres pays sur le parcours végétarien/végétalien (exemple donné de système de pastilles).

M. Pelletant indique que la diététicienne proposera un système de menus « idéaux ».

Vote :

- **Compte financier (exécution du budget 2017) : approuvé à l'unanimité (21 votants).**
- **Affectation du résultat aux réserves de l'établissement : approuvé à l'unanimité (21 votants).**

b/ Voyage scolaire à Copenhague

Le coût du voyage scolaire à Copenhague de la 1^{ère} S2 est revu à la hausse : environ 400€ par élève au lieu des 300€ prévus

Vote

- **Révision du voyage scolaire à Copenhague du 10 au 13/04/2018: approuvé à l'unanimité (21 votants)**

c/ Concessions de logement

Le vote porte sur la convention d'occupation temporaire d'un studio du 30/04/2018 au 22/06/2018 pour la stagiaire de l'IRA de Bastia.

Vote

-
- **Convention d'occupation précaire d'un studio du 30/04 au 22/06/2018 : approuvé à l'unanimité (21 votants)**

d/ Contrats marchés publics

5 contrats sont soumis au vote du CA, pour un montant total de 25 232,40 €, faisant tous l'objet d'une mise en concurrence simplifiée.

Un seul nouveau prestataire est sélectionné pour l'entretien des adoucisseurs : Culligan, portant le coût à 876 € (vs 5.000€ pour le prestataire précédent).

M. Bardel Moinecourt (Mairie et Région) demande si le coût facturé par le prestataire DEF (22 191,60 €) est stable par rapport à l'année passée.

M. Pelletant confirme que c'est bien le cas.

Vote :

- **Contrat de 1 an avec le prestataire DEF (21 191,60 €) : approuvé à l'unanimité (21 votants).**
- **Contrat de 3 ans avec le prestataire ASSA ABLOY (1 408,80€) : approuvé à l'unanimité (21 votants).**
- **Contrat de 4 ans avec le prestataire BODET CAMPANAIRE (316,80 €) : approuvé à l'unanimité (21 votants).**
- **Contrat de 4 ans avec le prestataire BODET CAMPANAIRE (439,20 €) : approuvé à l'unanimité (21 votants).**
- **Contrat de 2 ans avec le prestataire CULLIGAN (876 €) : approuvé à l'unanimité (21 votants)**

e/ Conventions à tarif dérogatoire

Marine Nationale

Des chambres d'internat sont louées à la Marine Nationale avant le défilé du 14 juillet. 4 établissements sont mobilisés et proposent le même tarif (Lycées Louis-le-Grand, Henri IV, Janson de Sailly, Jean Zay).

Mme Aguilar (LHYDRI) demande si les élèves en classes préparatoires scientifiques devront quitter l'établissement avant la fin des oraux.

M. Bastianelli précise que l'internat ferme ses portes avant la fin des oraux (6/07/2018), et avant que le régiment de la Marine n'arrive. En effet, les élèves ne peuvent garder leur chambre que jusqu'à la fin de l'année scolaire.

M. Barbier (élève) évoque la trentaine d'élèves qui finiront leur formation de droit Paris 1.

M. Bastianelli explique que la règle de fin d'année scolaire s'applique également à eux, et que les marins sont des adultes qui assurent tout le service (ménage...) eux-mêmes sans devoir faire appel au personnel de l'établissement. En effet, les personnels disponibles ne permettent pas une ouverture de l'internat au-delà des dates légales de l'Education nationale (vacances).

Ecole Navale

La convention consiste à prêter des salles et des matériels dans le cadre du concours d'officier de l'Ecole Navale.

M. Bastianelli et M. Pelletant soulignent la facilité de cet accueil, les organisateurs et élèves de l'Ecole Navale étant très rigoureux et discrets.

Deux conventions non présentées sont évoquées :

- Convention avec le SIEC, portant sur l'accueil d'élèves passant les agrégations de philosophie et d'histoire.
- Convention avec la MDL, proposant une facturation simple et au coût réel du journal et des affiches.

Vote :

- **Convention avec la Marine Nationale : approuvé à l'unanimité (21 votants).**
- **Convention avec l'Ecole Navale : approuvé à l'unanimité (21 votants).**

M. Bastianelli expose ensuite le partenariat envisagé avec l'ENS Ulm, qui ne fait pas l'objet d'un vote lors de ce CA, mais d'une première information.

L'objectif est d'organiser une scolarité particulière pour les lauréats des olympiades internationales en mathématiques et en physique. L'ENS n'ayant pas de 1^{er} cycle universitaire, il est envisagé que les élèves suivent ce 1^{er} cycle au Lycée Louis-le-Grand. S'ils y effectuent une scolarité normale, ils pourront poursuivre leur scolarité à l'ENS. Un groupe de travail a été formé avec la Direction de la rue d'ULM, Mme Martin et quatre collègues de CPGE scientifiques pour voir sous quelle forme ce dispositif pourrait être mis en place.

Il est proposé de lancer l'expérience avec 1 ou 2 élèves, probablement en MPSI. Un financement spécifique est envisagé, notamment pour l'hébergement, sur lequel M. Odon Vallet a donné un accord de principe, l'ENS prenant le relais ensuite.

L'ENS cherchera ensuite un nouveau mode de financement s'ils doivent créer une demi-classe.

Le document d'intention est fourni lors de ce CA pour information, il a également été donné au conseil d'établissement de l'ENS. La convention sera proposée au vote le moment venu.

Mme Aguilar (LHYDRE) demandent confirmation sur le fait que les élèves accéderont à l'ENS sans concours, et s'ils imputeront sur le nombre de places disponibles pour le concours.

M. le Proviseur confirme que les élèves pourront accéder à l'ENS sans passer de concours, mais que de ce fait ils auront un statut d'étudiant ENS et non de fonctionnaire.

M. Degoutte (LHYDRE) s'interroge sur les besoins et l'intention de l'ENS.

M. Bastianelli invoque le souhait de recruter à l'international au niveau bac et d'assurer la transition jusqu'à l'ENS, et ainsi de parvenir à attirer des élèves exceptionnels.

M. Soppelsa (Mairie et Région) demande des précisions sur le recrutement.

M. Bastianelli indique que ce sont les médaillés d'or des olympiades internationales.

M. Barbier (élève) demande si ces élèves prendront des places occupées par des étudiants LLG et s'ils pourront malgré tout être présentés aux concours.

M. Bastianelli précise qu'il y a déjà des élèves internationaux (surtout en CPGE sciences) dans le cadre des programmes internationaux avec la Tunisie ou le Sénégal notamment. S'ils le souhaitent, les élèves de ce programme spécifique pourront être présentés aux concours. Il souligne par ailleurs à quel point il peut être précieux et moteur d'avoir des médaillés d'or dans une classe.

M. Degoutte (LHYDRE) approuve cette formidable opportunité et demande s'il est bien prévu de préparer en amont la gestion des problèmes de langue.

M. Bastianelli indique que l'ENS prévoit de mettre en place des cours de FLE (Français langue étrangère) pour ces jeunes. L'ENS envisage par ailleurs aussi un parcours spécial pour les matheux qui ne veulent pas faire de physique/chimie.

Mme Ywanne (FCPE) demande si ce recrutement n'est bien réservé qu'aux médaillés d'or étrangers et rappelle que 4 élèves membres de l'équipe de France ont été médaillés (argent, bronze).

M. Bastianelli confirme qu'il s'agit d'un recrutement international, et que les élèves français médaillés se retrouvent également souvent à l'ENS.

// Projet de création d'un fonds documentaire pour les élèves de classes préparatoires littéraires.

M. le Proviseur donne la parole à M. Barbier (élève) pour présenter son projet de constitution d'un fonds d'ouvrages de référence pour les élèves de classes préparatoires littéraires.

Ce projet a été présenté à M. Bastianelli et à M. Pelletant, et représente un investissement total de 6 000 €. Il est notamment justifié par le fait qu'il y a 30% d'élèves boursiers, et concerne des ouvrages pérennes. La gestion de ce fonds serait faite par des élèves responsables, sous surveillance de professeurs, afin de ne pas surcharger les documentalistes.

La Fondation LLG a accepté de participer à hauteur de 1 500 €, il reste donc 4 500 € à financer.

M. le Proviseur précise que ce projet ne nécessite pas de vote, mais que le soutien des enseignants est nécessaire. La parole est donnée à Mme Aguilar et M. Degoutte (LHYDRE), qui confirment que plusieurs enseignants sont favorables à ce projet, mais qu'ils auraient aimé que la communication soit plus claire et auraient apprécié d'avoir plus de temps pour réfléchir. Les modalités ne sont donc pas optimales, mais un accord sur le fond est apporté.

M. Riffier (SNES-FSU) s'interroge sur les modalités de mise en place, notamment l'emplacement des livres (armoire au fond de la classe) et la question du professeur référent. En effet, ces questions pratiques ne peuvent pas être improvisées et demandent une réflexion collégiale pour recueillir un assentiment global.

M. Degoutte (LHYDRE) s'inquiète également de la possible disparition d'ouvrages et indique qu'il faudra trouver un moyen de prévenir ces disparitions.

Mme Aguilar (LHYDRE) fait état des réserves émises par certains collègues quant à la priorité de ce projet par rapport à d'autres projets tels que l'ouverture plus large de la bibliothèque des classes préparatoires ou de la bibliothèque générale, tout en précisant que ces projets ne sont pas incompatibles.

M. Bardel Moinecourt (Mairie et Région) demande pourquoi les livres seraient stockés au fond des salles de cours et non dans la bibliothèque.

M. Barbier (élève) admet qu'il a mal géré la communication de ce projet vis-à-vis du collège de professeurs de khâgne, mais qu'il l'a bien préparé avec les élèves en identifiant les ouvrages qu'ils utilisent, et avec les professeurs documentalistes. Ces derniers ne peuvent se charger de la gestion de ce fonds dans la bibliothèque, car d'une part les bibliothèques et les archives sont déjà pleines, et d'autre part ils ont déjà une grande charge de travail sur la gestion des ouvrages pour le secondaire, qui n'est pas informatisée.

M. Bastianelli conclut que ce projet doit continuer à être étudié pour trouver les modalités qui permettront de le réaliser. Il confirme que l'emplacement des ouvrages au fond de la classe est

☎ : 0 1 4 4 3 2 8 2 0 0

N° DE SEANCE : 4

N° IDENTIFICATION DU LYCEE :
0750655E

FOLIO 14

pratique car les ouvrages sont consultés régulièrement, et de plus les salles sont réservées aux classes préparatoires littéraires. Le principe est donc intéressant et doit être approfondi avec les professeurs de lettres pour en étudier les modalités pratiques, avant toute décision.

g/ Décisions budgétaires modificatives 2018.

M. Pelletant présente deux DM, l'une pour information (ne nécessitant pas de prélèvement sur le fonds de roulement ou de changement d'enveloppe financière), et l'autre pour vote.

DM n°2 pour information

La subvention de la Région de 15 000 € pour le portique CDI a été reçue.

A des fins d'optimisation de l'utilisation des subventions, il est prévu notamment d'utiliser les reliquats de subventions pour l'installation d'un affichage dynamique (écrans d'informations installés notamment à la cantine et dans la salle des professeurs), permettant ainsi d'améliorer la communication interne de l'établissement ; 10 000 € de subventions seront également utilisés pour s'équiper d'un système de visioconférence. M. Bastianelli souligne l'intérêt de cet investissement notamment pour la préparation des échanges tels que celui du Chili ou de Shanghai.

Une ouverture de crédit de 63 791,07 € est prévue.

DM n°3 pour vote

La DM n°3, correspond à une ouverture supplémentaire de 230 000 € en OPC (40 000 € déjà ouverts au BI 2018, soit un total porté à 270 000 €), et porte sur le changement du matériel de cuisine (coin chaud) : 2 grands fours, 2 sauteuses grand format et 2 autres plus petites, des friteuses. Du matériel haut de gamme est envisagé.

M. Soppelsa (Mairie et Région) souligne que ce matériel est adapté aux denrées bio.

M. Pelletant affirme l'importance d'utiliser de bons outils et doit s'assurer de la capacité de l'établissement à supporter tout le matériel en électrique (vs gaz). Un prélèvement important sur le FDR sera ainsi effectué.

M. Riffier (SNES-FSU) apprécie le « séquençement » cohérent des projets et des idées présentés par M. Pelletant, et ne s'opposera pas au prélèvement sur le FDR dont le montant a augmenté grâce au SRH. Cependant, selon sa compréhension, les dépenses importantes doivent faire l'objet d'une demande de subvention plutôt que d'un prélèvement sur le FDR.

M. Bastianelli évoque le besoin d'agir rapidement.

M. Pelletant confirme néanmoins qu'une demande de subvention a été effectuée auprès de la Région, mais qu'elle sera étudiée lors de la commission de juillet. Si la subvention est obtenue, cela réduira de fait le prélèvement sur FDR autorisé.

Vote :

➤ **La DM n°3 2018 est approuvée à l'unanimité (21 votants).**

2. Vie de l'établissement, informations.

M. le Proviseur porte à l'attention du CA la finalisation de l'étude concernant la mise en place d'une procédure de vote électronique pour les élections des représentants des parents d'élèves, suggérée par les parents d'élèves. Ce mode de vote n'existe en général pas à l'Education nationale mais aucun texte

ne l'interdit. Il est en revanche utilisé par les lycées français à l'étranger. Seul le lycée Victor Duruy à Paris a adopté avec succès ce système et emploie l'outil Eurovote.

Le lycée a par ailleurs étudié un outil de sondage créé en technologie blockchain par une startup filiale d'Orange, avec laquelle ils ont été mis en contact par un parent d'élève. Cependant, à ce stade, la technologie, finalement trop moderne par rapport aux textes, ne cadre pas avec les obligations de la CNIL (qui ne permet pas le transit de l'information par l'étranger dans le cadre d'élections institutionnelles) et ne permet pas de stocker les votes pendant un an. Le lycée a donc choisi l'option Eurovote. Le projet sera soumis au vote lors du CA de juin.

M. Degoutte (LHYDRE) demande si tout le matériel de vote doit être conservé y compris l'urne.

M. Bastianelli répond par l'affirmative. M. Degoutte confirme que la blockchain permet de consulter le journal des informations mais pas le contenu.

M. le Proviseur propose également l'idée pour les élections des représentants du personnel.

M. Bouchouchi (PEEP) demande si le système serait obligatoire pour tout le monde et pose la question des parents souhaitant voter par papier.

M. Bastianelli confirme que ce serait destiné à tous les parents et précise, à titre d'exemple, que le lycée Victor Duruy avait conservé pour ceux qui le souhaitaient le vote par papier, mais que très peu de parents ont finalement été concernés.

Mme Jeanjean (FCPE) affirme l'intérêt pour les associations car cela permettra de ne pas mobiliser des personnes pour la mise sous pli et le dépouillement.

Mme Ywanne (FCPE) demande comment le système Eurovote répond aux contraintes relatives à la conservation des votes sur 1 an.

M. Bastianelli indique que la technologie est différente et le permet.

Mme Ywanne (GCPE) attire l'attention sur le fait que chaque année 20 à 30 personnes non présentes dans les fichiers de parents votent, et qu'il est donc important de fiabiliser les fichiers : prendre en compte tous les parents, les 2 représentants légaux, et vérifier les adresses e-mail. Elle indique que le lycée Victor Duruy fonctionne depuis longtemps par envoi massifs de mails et de SMS.

M. Bastianelli souligne que la mise en place de ce système laissera plus de temps pour se concentrer sur la vérification des listes et que cela facilitera le vote : l'expérience prouve que le taux de participation par vote électronique est supérieur au taux de participation par vote papier.

Mme Vinel ajoute que le site de recrutement mis en place pour le secondaire permet de fiabiliser les adresses e-mail, la base Siècle auparavant utilisée étant effectivement moins fiable. Elle précise que les informations Pronote sont envoyées aux 2 responsables légaux.

Mme Jeanjean (FCPE) demande si les votes seront possibles par mail.

M. le Proviseur répond que l'étude doit être finalisée et que tout sera expliqué en détail en juin.

M. Riffier (SNES-FSU) informe que, chaque collègue définissant les modalités de vote le concernant, il ne s'opposera pas au vote électronique pour les élections de représentants des parents d'élèves si l'unanimité des parents l'approuve. En revanche, les modalités de vote pour les enseignants peuvent différer car ils sont tous présents dans l'établissement. Il précise par ailleurs que la participation aux élections professionnelles a baissé suite à leur dématérialisation.

M. Bastianelli confirme que le dispositif des élections professionnelles est compliqué, mais qu'il souhaite simplement montrer un signe d'ouverture vers de nouveaux systèmes, et propose que le projet, évoqué avec les présidentes des deux associations en début d'année scolaire, soit préparé conjointement avec les parents d'élèves avant le CA du mois de juin.

☎ : 01 44 32 82 00

N° DE SEANCE : 4

N° IDENTIFICATION DU LYCEE :
0750655E

FOLIO 16

Monsieur le Proviseur conclut le Conseil d'Administration par la lecture d'un extrait de poème du poète Eugène Guillevic (1907 – 1997)

*Tu allais par des chemins
Pareils à d'autres chemins
Bordés de buissons.*

*Ces chemins circulaient
Au-dessus des nuages.*

*Tu t'approchais
Tantôt du soleil,
Tantôt des étoiles.*

Heureux

Tu étais l'hôte

De la lumière.

*Tu as trébuché
Tu t'es réveillé.*

M. Bastianelli enjoint les membres de CA à ne pas trébucher à la sortie du CA...
La séance est levée à vingt heures.

Marie-Laure MORET
Secrétaire de séance

Jean BASTIANELLI
Président du Conseil d'Administration

CONSEIL d'ADMINISTRATION - Liste d'émargement Séance du 12 avril 2018

Membres	Présents	Excusés	Suppléés
Jean BASTIANELLI	unzaki		
Anne MARTIN	Amard		
Sébastien PELLETTANT	[Signature]		
Boris BOULBEN	[Signature]		
Florence BERTHOUT			[Signature]
Thomas BARDEL-MOINECOURT	7-3-1 E		
Marie-Christine LEMARDELEY			
Odon VALLET	[Signature]		
Christine AGUILAR-ADAN	Christine Aguilard		
Béranger CABESTAN	Béranger		[Signature]
Amira IBRAHIM			
Christel LAVIGNE			M. Dequie
Pierre LAURET			
Jean RIFFIER	J. Riffier		
Eliane THEPOT			Arnaud
Christian GEROMEGNACE	[Signature]		
Guy TAILLANDIER	[Signature]		
Raymonde NARFIN			
FRABOAT			[Signature]
Claire BARIL			M. Moret
Laurence BOIG-CAPITAINE			[Signature]
Catherine HELLEGOUARCH			Bouchachi Samir [Signature]
Céline JEANJEAN	[Signature]		
Drifa SEBA			[Signature]
Jérôme BARBIER	[Signature]		
Judith BESSON	X		
Nicolas HU			
Camille MALEK	[Signature]		
Bruna PEREIRA RESENDE			
Stéphanie VINEL	[Signature]		